

Un avis de consultation est lancé pour :

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LIGNES D'ABONNES ».

Les représentants des entreprises intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après:

DIRECTION OPERATIONNELLE DE GUELMA

Rue SERIDI Med Taher Guelma

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de **deux mille Dinars (2000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire N° 001 00816 0300 000 172/53.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

1. **D'un dossier administratif** inséré dans une enveloppe fermée comportant la mention dossier administratif, dénomination du soumissionnaire, numéro et objet de la consultation.
2. **D'une offre technique** insérée dans une enveloppe fermée comportant la mention offre technique, dénomination du soumissionnaire, numéro et objet de la consultation.
3. **D'une offre financière** insérée dans une enveloppe fermée comportant la mention offre financière, dénomination du soumissionnaire, numéro et objet de la consultation.

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

ALGERIE TELECOM-SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DE GUELMA

Adresse : Rue Seridi Mohamed Tahar Guelma

AVIS DE CONSULTATION N° 06/2021

CONSTRUCTION DE LIGNES D'ABONNES

« À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **huit (08) jours** à partir de la première parution du présent avis sur le site Web d'Algérie Télécom.

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

